

LES DOCUMENTS CONTRERÉVOLUTIONNAIRES

Réserver l'action pour l'avenir serait une faute ; réserver la vérité en serait une plus grande encore.

Cardinal Pie



Numéro 21 — Février 2002

La contrerévolution vendéenne

Gustave Gautherot,
L'Épopée Vendéenne, Tours :
Maison Alfred Mame et Fils,
1927, pp. 21-57.



Le Vendéen de 1793 était-il un fanatique obtus, incapable de comprendre les aspirations modernes, et porté à massacrer le mécréant avec une férocité comparable, — en sens inverse, — à celle du jacobin exterminant le contre-révolutionnaire ?

Dût-on faire crier au paradoxe, il faut affirmer que le caractère vendéen était de nature à se plier mieux que tout autre aux principes de liberté et d'égalité qui paraissaient devoir servir de fondements au nouvel ordre de choses.

L'homme qui vit de la culture du sol est l'homme libre par excellence : il ne dépend que de la nature et de lui-même. Le paysan vendéen avait parfaitement conscience de ce privilège. Pauvre, il avait la fierté de sa pauvreté et concevait une horreur invincible pour toute servitude. Fidèle jusqu'au bout à ceux qui lui inspiraient confiance, il ne donnait cette confiance qu'à son gré, et nul n'eût été capable de la lui imposer. Cette ombrageuse indépendance sera d'ailleurs l'une des causes de la dissolution des armées vendéennes au lendemain des combats : volontaires, n'obéissant qu'au chef de leur choix, les insurgés ne lui obéiront que jusqu'à l'heure où ils désireront revoir leur foyer et reprendre leur charrue.

On les a souvent représentés comme des troupeaux menés à la boucherie par d'égoïstes bergers. Rien de plus faux.

Certes, les prêtres exerçaient sur eux une action puissante. Les ordres religieux créés à Saint-Laurent-sur-Sèvre, aux confins de

Cette contre-révolution fut le choc de deux religions, ou, si l'on veut, le choc de la religion catholique et de l'irréligion révolutionnaire.

l'Anjou et du Poitou, par le bienheureux Grignon de Montfort, eurent sur le soulèvement vendéen une influence presque déterminante : les pays où les Missionnaires de Marie et les Filles de la Sagesse établirent, au XVIII^e siècle, leurs maisons et exercèrent leur ministère, sont ceux où la contre-révolution fut la plus ardente. Mais cette contre-révolution fut le choc de deux religions, ou, si l'on veut, le choc de la religion catholique et de l'irréligion révolutionnaire, et non une lutte d'influences personnelles.

Les prêtres ne furent suivis par les paysans que dans la mesure où ils représentaient l'orthodoxie : la preuve en est dans la désaffection qui frappa aussitôt ceux qui obéirent aux hommes, et non plus à Dieu, en se ralliant à la Constitution civile du clergé.

Il en fut de même pour la noblesse.

La noblesse vendéenne est étroitement unie au peuple. Pauvre, elle réside dans ses domaines, et le souffle délétère du philosophisme à la mode l'a à peine effleurée. Entre elle et le paysan, il n'y a aucune barrière, sinon celle du respect et de la reconnaissance pour les services rendus, respect et reconnaissance qui n'inspirent au supérieur aucune morgue et laissent à l'inférieur toute sa fierté.

Les châteaux étaient bâtis et meublés sans magnificence, raconte la marquise de La Rochejaquelein ; on ne voyait en général ni grands parcs ni beaux jardins. Les gentilshommes y vivaient sans faste et même avec une simplicité extrême. Quand leur rang ou leur fortune les avaient pour un temps appelés hors de leur province, ils ne rapportaient pas dans le Bocage les mœurs et le ton de Paris. Leur plus grand luxe était la bonne chère et leur seul amusement était la chasse. De tout temps, les gentilshommes poitevins ont été de célèbres chasseurs : cet exercice et le genre de vie qu'ils menaient les accoutumaient à supporter la fatigue et à se passer facilement de toutes les recherches auxquelles les gens riches attachent communément du goût et de l'importance. Ce qui dans d'autres régions sépare seigneurs et paysans contribue donc ici à les rapprocher. Il règne entre eux une sorte d'union inconnue ailleurs. Les propriétaires y

afferment peu leurs terres ; ils partagent leurs productions avec le métayer qui les cultive ; chaque jour ils ont ainsi des intérêts communs et des relations qui supposent la confiance et la bonne foi. Comme les domaines sont très divisés et qu'une terre un peu considérable renferme vingt-cinq ou trente métairies, le seigneur entretient des communications habituelles avec les paysans qui habitent autour de son château ; il les traite paternellement, les visite souvent, cause avec eux de leur position, du soin de leur bétail, prend part à des accidents et à des malheurs qui lui portent aussi préjudice ; il va aux noces de leurs enfants et boit avec les convives. Le dimanche, on danse dans la cour du château, et les dames se mettent de la partie. Quand on chasse le sanglier ou le loup, le curé avertit les paysans au prône ; chacun prend son fusil et se rend avec joie au lieu assigné ; les chasseurs postent les tireurs, qui se conforment strictement à ce qu'on leur ordonne. Dans la suite, on les mena au combat de la même manière et avec la même docilité.

Mais jamais cette docilité ne devint de la passivité, même à l'époque où l'existence des Vendéens, celles de leurs familles et de leur pays lui-même seront en jeu. « Ils obéissaient, a écrit le général Lamarque, mais d'amitié et avec une hauteur de sentiments qui semble être le contraire de l'obéissance. Ils acceptaient d'être dirigés, mais sans qu'on eût l'air de leur imposer sa volonté ; l'apparence du commandement les révolte... Nul pays n'est plus propre à devenir une république. » Sous le plus paternel des régimes, les Vendéens avaient, en effet, des mœurs républicaines, ce mot étant pris dans son sens le plus noble ; et s'ils devinrent tout de même les plus dangereux ennemis de la Révolution, ce fut qu'une intolérable tyrannie, — destructrice des belles espérances de 89, — les força à prendre les armes.

LES CAUSES DE LA GRAND'GUERRE. —
L'OPPRESSION ANTI-RELIGIEUSE
(1789-1792)

Depuis 1787, la Vendée suivait avec satisfaction les travaux des assemblées provinciales créées par le roi. Ses commissaires, — évêques, prêtres, nobles, bourgeois, — avaient cherché à améliorer le sort du peuple, et défendu ses intérêts avec une ombrageuse indépendance.

Les privilégiés avaient, à l'avance, infirmé les haineuses accusations des faux amis du peuple en signant et en travaillant à faire prévaloir des déclarations analogues à celle du Bureau de l'impôt de l'Assemblée

générale de la généralité de Tours : « Il est un principe certain, c'est que toute dispense ou exemption de la loi est destructive de la loi, et, par une conséquence aussi véritable que ce principe, souverainement injuste... En matière de finance, tout privilège d'exemption pèse nécessairement sur tous les autres... »

Ils ne s'étaient point bornés à des déclarations de principes. Ils avaient réalisé d'importantes réformes pratiques. Ainsi, l'état déplorable des voies de communications, dû à l'insuffisance de la corvée, étant l'une des principales causes de la stagnation des affaires, ils s'étaient ingénies à y porter remède : en 1789, plus de quatre cent mille toises de routes étaient créées, réparées ou en cours d'achèvement. La généreuse et harmonieuse collaboration de tous assurait, dans la paix, le progrès social...

Mais déjà l'anarchie savamment préparée menaçait l'État des pires bouleversements, et les promoteurs des réformes ne s'y trompaient point. La *Commission intermédiaire* du Poitou transmittait à ses bureaux d'élection, dans les derniers mois de 1789, l'avis suivant : « Quand tous les pouvoirs sont confondus, anéantis, quand la force publique est nulle, quand tous les liens sont rompus, quand tout individu se croit affranchi de toute espèce de devoirs, quand l'autorité n'ose plus se montrer et que c'est un crime d'en avoir été revêtu, quel effet peut-on attendre de nos efforts pour rétablir l'ordre ? »

L'effroi des plus clairvoyants ne gagnait pas encore pourtant l'ensemble du pays, et l'on peut dire que la Vendée de 1789 ne nourrissait pas de préventions contre les idées nouvelles, ni même contre les politiciens qui commençaient à en jouer.

Ses cahiers ne renferment rien de particulièrement réactionnaire. L'ère de liberté et de fraternité qui semble s'ouvrir est applaudie par les fiers paysans que nous connaissons. Le tiers-état nomma des députés qui seront, comme La Révollière-Lépeaux et les deux Goupilleau, d'ardents jacobins. Parmi les représentants de la noblesse, se trouva le comte de Dieusie, nommé en 1787 procureur-syndic de l'Assemblée provinciale d'Anjou, auteur (en 1788) des *Réflexions sur la prochaine tenue des états généraux*, où il saluait avec enthousiasme la Révolution prochaine, membre en 1789 de la gauche de la Constituante. Le clergé, — fait éminemment significatif, — émit des suffrages aussi démocratiques que partout ailleurs : les évêques de Luçon et de Poitiers ne furent élus que parmi les derniers ; et l'on sait qu'à Versailles, le 13 juin 1789, ce seront les curés poitevins qui, en se ralliant au tiers insurgé, donneront le signal de la fusion des ordres.

Ce n'est point qu'à cette époque idyllique les bourgeois qui, dans les villes, travaillaient à se rendre maîtres du gouvernement populaire, n'eussent un peu forcé les habitants à épouser leurs vues : la Vendée connut ces modèles de cahiers et ces brochures subversives qui faisaient partie du

plan de campagne dont on a de nos jours dévoilé les astucieux secrets. Mais on se laissait en somme entraîner de bonne grâce, sans prévoir que c'était à d'effroyables abîmes.

Les événements de juillet auraient pu dessiller les yeux. La *Grand'Peur* illumina l'horizon d'éclairs ne présageant que trop la tempête. Dans toutes les paroisses vendéennes, de mystérieux messagers annoncèrent que les ennemis, débarqués sur les côtes, remontaient la Loire à marches forcées pour dévaster le pays. A Chemillé, on disait qu'ils avaient occupé Cholet ; à Cholet, qu'ils s'étaient rendus maître de Chemillé. « A Mortagne, raconte Boutillier de Saint-André, nous étions ce jour-là réunis en famille dans le cabinet de mon père... Il était 9 heures du soir, et ma mère, suivant un pieux et ancien usage, faisait à haute voix la prière. Nous la répétions avec elle... Nous fûmes tout à coup tirés de notre contention religieuse et nos voix furent interrompues par un coup qu'on frappa dans le contrevent... C'était Champagne, le palefrenier de notre oncle de la Chêze, que son maître envoyait de Roussay pour nous prévenir de l'arrivée prochaine des Anglais. Cette absurde nouvelle fut bientôt répandue dans toute la ville de Mortagne. Chacun y crut : on sonna le tocsin, tous les hommes s'armèrent de faux et on illumina les fenêtres ; nous ne nous couchâmes pas, et nous attendîmes avec grande anxiété la venue du jour. Mon père était alors maire, et à ce titre il reçut vers minuit deux députés de Cholet qui venaient demander du secours. Ils étaient armés jusqu'aux dents. Ils portaient déjà des cocardes tricolores et faisaient de grands gestes. Ils soutenaient que les Anglais arrivaient et qu'ils n'étaient qu'à quelques lieues de Cholet, et qu'ils massacraient sans pitié les hommes, les femmes et les enfants. Cependant le jour parut, mon père revint. Chacun rentra chez soi bien rassuré. On eut honte de s'être laissé effrayer par une fausse nouvelle ; mais le coup était fait : le peuple était armé et tout se disposait à la révolution. »

Le peuple vendéen saurait bientôt se servir de ses armes pour des fins tout opposées à celles qu'avait envisagées certain club du Palais-Royal. En attendant, il continuait à suivre le mouvement. Les curés bénissaient des drapeaux aux couleurs de la nation qu'avaient brodés de nobles châtelaines ; ils ne dédaignaient pas de se parer de rubans tricolores. De Bonchamps, de La Rochejaquelein, d'Elbée, s'affirmaient « bons patriotes » ; d'Elbée, conjointement avec trois chanoines et quatre-vingts habitants de Beaupréau, envoya même, le 20 juillet, à la municipalité d'Angers, une adresse dont les signataires offraient d'aller au premier signal porter secours, « jusqu'au dernier soupir, à leurs illustres et immortels représentants. » Ces représentants, ces augustes représentants de la nation, comme disait dans un mandement du 22 août l'évêque d'Angers, s'étaient mis, hélas ! à la remorque des sanglants émeutiers du 14 juillet ; mais le recrutement des milices nationales vendéennes n'en fut point entravé, et le capitaine Gabriel Baudry d'Asson, qui un an après sera l'un des premiers chefs de

l'insurrection, en devenait à Fontenay-le-Comte major-général.

La Vendée serait-elle donc l'un des boulevards du jacobinisme ? On put le croire encore en 1791, lors de l'application de la loi qui dépouillait une première fois de ses biens l'Église de France. Parmi les acquéreurs d'immeubles ecclésiastiques figuraient un de Colbert (le maître de Stofflet), un de Bonchamps, un d'Elbée. Sur vingt-huit millions de biens nationaux mis à l'encan dans le département de la Vendée, on en vendit pour vingt millions. Certains articles de la Constitution civile étaient bien de nature à alarmer les consciences ; mais on en ignorait le sens exact, et l'on espérait encore que tout s'arrangerait entre le Gouvernement et l'Église.

Beaucoup de prêtres acceptèrent le serment, sous la réserve capitale qu'y mirent ceux de Fontenay-le-Comte : « Je jure d'accepter la Constitution, excepté dans les choses qui dépendent de l'autorité spirituelle. »

Comme cette réserve était inconciliable avec la nouvelle religion d'État, les trois quarts des curés et des vicaires durent ensuite prononcer le *non possumus*, et furent en conséquence remplacés par des jureurs.

Ce ne fut qu'un seul cri dans le pays : *Nous ne voulons pas des intrus !* La guerre civile devenait inévitable.

Les bourgeois des administrations départementales qui, obtempérant aux mots d'ordre des Sociétés des amis de la Constitution, avaient perdu tout contact avec l'âme populaire, s'imaginèrent que rien désormais ne pourrait leur résister. Ils lancèrent d'injurieuses arrêts contre les circulaires des évêques. Le procureur-général-syndic Delaunay dénonça le bref pontifical, alors distribué en Vendée, comme « attentatoire à l'autorité souveraine de la nation, faux, incendiaire, contenant des maximes erronées, dangereuses et anticonstitutionnelles... »

Les Vendéens n'étaient pas hommes, précisément, à se prosterner devant une Constitution qui méconnaissait à ce point leurs droits. Dans les districts de Cholet et de Châtillon, on décida d'empêcher par tous les moyens la prestation du serment : à Maulévrier, dans la cour du château de M. de Colbert, des canons bourrés à mitraille sont dirigés vers la route de Cholet, par où doit venir la force armée chargée d'imposer le fatal serment. Et trois à quatre cents gars armés de piques, de faux et de fourches, refusent d'écouter leur vieux curé Tharreau, qui leur prêche l'apaisement. Maintes municipalités déplorent d'ailleurs le rôle qu'on leur fait jouer : elles supplient l'Assemblée nationale de ne point priver leurs concitoyens de la plus essentielle des libertés.

Mais les politiciens, qui prétendent représenter seuls le peuple en leur qualité de « bons patriotes », poursuivent le siège des consciences. La *Société ambulante des amis de la Constitution*, — exécutrice des ordres

jacobins, — s'installe en souveraine à Nantes, à Angers, à Cholet, à Niort, aux Sables-d'Olonne. Sous l'inspiration d'un de ces fanatiques haineux qui s'imaginaient exercer le magistère de la Raison, Mercier du Rocher, ses principaux agents se réunirent au château de l'Oie, en plein Bocage vendéen, resserrèrent les liens de leurs clubs avec le club central de Paris, et écrivirent aux habitants des campagnes une adresse où ils stigmatisaient « le travail perfide des prêtres ».

Le résultat d'une semblable pression fut de dissiper les dernières illusions et d'exaspérer les réfractaires.

Les élections des évêques furent pour la cause des *Amis de la Constitution* un évident désastre.

A Saint-Maixent (où devait résider le nouvel évêque des Deux-Sèvres), le député Jallet, naguère si zélé, refusa la mitre.

Le chanoine Menigoutte, élu à sa place, s'enfuit comme un malfaiteur au bout d'un mois de tergiversations et dérouta toutes les recherches. Mestadier, troisième élu, devait se retirer en 1795 pour exercer le notariat. A Angers fut élu le curé Pelletier, qui devait démissionner en 1793, en déclarant que depuis trente ans il n'avait pour seule loi que la religion naturelle. A Nantes, l'ex-religieux Minée devait finir, plus misérablement encore, dans le mariage et une boutique d'épicerie. A Fontenay, le Père Servant, nommé par soixante-dix-huit voix seulement sur cent soixante-treize votants et quatre cent soixante et onze électeurs, ne voulut pas devenir évêque de Vendée ; Rodrigue, qui réunit cinquante-sept suffrages sur cent neuf votants (chiffre qui indiquait près des quatre cinquièmes d'abstentions), Rodrigue devait aussi abdiquer et défrogner en 1793. Si la répulsion des Vendéens pour de pareils personnages avait besoin de justifications, elles ne seraient donc pas difficiles à trouver.

Les élections curiales eurent des résultats plus significatifs encore, car le corps électoral était, cette fois, le peuple lui-même.

Les électeurs refusèrent en masse de venir aux assemblées, et nombre de prêtres, qu'une poignée de fanatiques avait nommés, se déroberent. Dans le district de Machecoul, par exemple, tel fut le cas de douze élus sur treize. Dans le district de Vihiers, sur vingt-cinq cures vacantes, on n'arriva, à force de scrutins, qu'à en pourvoir quinze, et sept élus déclinèrent les honneurs déshonorants qu'on leur proposait.

La Vendée se divisait donc en deux camps ennemis : d'un côté les fonctionnaires et les bourgeois révolutionnaires, qui s'étaient emparés du pouvoir ; de l'autre, les masses populaires, qui repoussaient la servitude religieuse.

Bientôt éclatèrent, dans le Marais, de violentes émeutes qui furent les véritables préludes de la guerre civile.

A Saint-Alphonse-du-Ligneron, pour nous borner à cet exemple, les gros électeurs du

bourg allaient, disait-on, nommer un maire patriote et chasser le vieux curé Foucher, alors mourant. Au sortir de la messe, les gardes nationaux qui venaient occuper l'église pour l'élection furent insultés et maltraités. Le tocsin appela à la rescousse les villageois des paroisses voisines qui accoururent de toutes parts et obligèrent la gendarmerie à se barricader dans la maison de l'ancien maire Bouvier. Le district de Challans, prévenu aussitôt de l'émeute, fit de suite converger vers Saint-Christophe les gardes nationales de toutes les villes voisines, ainsi que des détachements de Dragons-Conti et de Royal-Lorraine-Cavalerie : ils arrivèrent sur les lieux dans la nuit du 1^{er} mai, déployèrent le drapeau rouge de la loi martiale et ramenèrent prisonniers une dizaine de paysans, instigateurs des troubles. Assaillis alors par une bande de villageois armés de faux, les gendarmes tirèrent à bout portant, tuèrent quatre hommes et en blessèrent d'autres. L'un d'eux, le paysan Guillon, couvert de blessures, continuait à se battre :

« Rends-toi ! lui cria-t-on :

— Rends-moi mon Dieu ! » répondit-il.

Et il expira...

La guerre de Vendée était virtuellement ouverte.

Le 9 mai, les *Amis de la Constitution* de Nantes adressèrent au Directoire départemental une pétition sollicitant une loi prompte et générale pour l'éloignement des curés réfractaires... seul moyen de prévenir l'effusion du sang. Le Directoire se rallia, naturellement, à ces vues. Des dragons allèrent imposer les intrus aux populations. Toutes les chapelles furent interdites aux réfractaires. Bien plus, dans la Loire-Inférieure comme dans le Maine-et-Loire, les réfractaires reçurent l'ordre de se rendre au chef-lieu pour y demeurer sous la surveillance des corps administratifs : ils y furent internés, même en l'absence de dénonciations contre eux.

Les municipalités catholiques démissionnèrent de toutes parts. A Cholet, le président Chouteau, resté seul au Directoire du district, en fut réduit à demander des troupes pour calmer l'agitation croissante. Les églises se vidèrent, et il fallut faire escorter les intrus afin de les protéger contre les huées. Certains commandants de gardes nationales exagéraient encore les rigueurs prescrites : « Les lois sont douces et trop douces dans ces circonstances, écrivait celui de Cholet ; il faudrait trancher et militairement agir pour ramener l'ordre. » Ce butor alla saccager les couvents de Saint-Laurent-sur-Sèvre, opération qu'il annonça ainsi : « J'adresse au département deux gros mulotins et un très gros paquet de papiers incendiaires (catéchismes et instructions contre les intrus), dont on les a trouvés nantis. Je conviens que nous ne sommes pas trop dans la forme, mais le fond doit l'emporter... »

En juin, à la nouvelle de la fuite à Varennes, les proscriptions se généralisèrent ; les logis

suspectés de cacher des réfractaires furent violés sans autorisation légale. Surexcitée par tant de vexations, l'indignation populaire parut, au début de juillet, prête à éclater. Effrayés de ses progrès, les administrateurs modérés du Directoire vendéen supplièrent l'Assemblée nationale de leur envoyer un commissaire chargé de prévenir « les maux de l'anarchie » ; la Constituante leur expédia les jurisconsultes Gallois et Genonné, suivis bientôt du général Dumouriez.

Ces libéraux répugnaient aux violences et désiraient la paix ; mais ils changèrent quatre ou cinq fois d'orientation politique, selon que les clubs jacobins à la séance desquels ils assistaient se répandaient en diatribes plus ou moins furieuses. Finalement, ils refusèrent de faire droit aux pétitions qui réclamaient partout la liberté du culte. « Le parti de Rome, écrivait Dumouriez, ne s'en tiendrait pas à cette victoire. »

A Châtillon, les 2 et 3 septembre, ils entendirent les délégués des cinquante-six municipalités du district : « Toutes énonçaient le même vœu, rapportèrent les commissaires : celles dont les curés avaient été remplacés nous demandaient le retour de ces prêtres ; celles dont les curés non assermentés étaient encore en fonctions nous demandaient de les conserver. Nous ne sollicitons d'autre grâce, disaient unanimement (de nombreuses députations de villages), que d'avoir des prêtres en qui nous ayons confiance. Plusieurs d'entre eux attachaient même un si grand prix à cette faveur, qu'ils nous assuraient qu'ils payeraient volontiers, pour l'obtenir, le double de leurs impositions. »

Il faut citer la suite :

« *Les mêmes hommes qu'on nous avait peints comme des furieux, sourds à toutes sortes de raisons, nous ont quittés l'âme remplie de paix et de bonheur, lorsque nous leur avons fait entendre qu'il était dans les principes de la Constitution nouvelle de respecter la liberté des consciences.* Nous devons faire remarquer que, dans ce même district de Châtillon, troublé depuis longtemps par la différence des opinions religieuses, les impositions arriérées de 1789 et 1790, montant à plus de sept cent mille livres, ont été presque entièrement payées. »

Voilà qui suffirait à anéantir certaines calomnies toujours vivaces : les Vendéens ne réclamaient qu'une chose, la liberté religieuse, — ce qui est bien un « droit de l'homme », — et ils ne se seraient point insurgés si les tyrans jacobins ne la leur avaient odieusement ravie.

En août 1791, les paysans des Mauges affluèrent dans les lieux de pèlerinages : ils demandaient à la Vierge d'écartier d'eux la persécution, et pour cela d'éclairer le roi et les législateurs. Le 15 août, trois mille fidèles étaient ainsi assemblés vers l'humble chapelle du bois de Belle-fontaine, entre Cholet et Beaupréau. Après avoir chanté le *Salve Regina*, les litanies, le Rosaire, tous se retirèrent en silence.

Or, dans la nuit du 20 au 21 août, tandis qu'un groupe de pèlerins regagnait Cholet

par la lande de la Papinière, des gardes nationaux se précipitèrent sur lui et ramenèrent triomphants à la ville une trentaine de prisonniers. Le 21, le département de Maine-et-Loire ordonna la destruction du sanctuaire et l'arrestation des porteurs de cierges et de bannières. Le 23, un nouveau groupe de pèlerins fut dispersé vers Jallais à coups de crosses de fusils et de plats de sabre. Le 27, la chapelle était détruite et la statue miraculeuse portée par l'intrus de Cholet dans son église profanée. Des scènes analogues se produisirent à Notre-Dame-des-Gardes et à Notre-Dame-de-la-Charité, vers Saint-Laurent-de-la-Plaine.

Que restait-il à faire aux Vendéens, sinon à courir aux armes ?

Ils patientèrent pourtant encore un an et demi avant de proclamer la guerre sainte. L'âme vendéenne se détachait du régime nouveau ; elle ne songeait pas encore à organiser l'insurrection.

L'établissement de la Constitution nouvelle parut d'ailleurs permettre de nouvelles espérances. Le roi l'avait sanctionnée et avait écrit, le 14 septembre 1791, une proclamation à tous les Français où se lisaient ces phrases : « Le terme de la révolution est arrivé... Que toute idée d'intolérance soit donc écartée à jamais ; que les opinions religieuses ne soient plus une source de persécutions et de haines ; que chacun, en observant les lois, puisse pratiquer le culte auquel il est attaché. » Si cela se réalisait, si les Vendéens restaient libres de choisir leurs prêtres, la paix allait reflourir.

Or les jacobins ne l'entendaient pas ainsi. Le 6 novembre, les administrateurs de Maine-et-Loire annoncèrent que « des rassemblements de trois à quatre mille hommes armés se livraient à tous les excès que produisait le délire de la superstition », que « partout les prêtres constitutionnels étaient maltraités, assassinés jusqu'au pied des autels ». Sur d'aussi scélérates dénonciations, l'Assemblée nationale ordonna de nouvelles mesures contre les prêtres non assermentés, perturbateurs du repos public. En Vendée ces mesures furent appliquées avant même d'être décrétées : comme, à Saint-Laurent-de-la-Plaine, la Vierge était apparue, racontait-on, sur les ruines du sanctuaire, le Directoire de Saint-Florent-le-Vieil, considérant que, dans les processions qui s'y dirigeaient de nouveau, les prières qu'on y faisait, les hymnes qu'on y chantait *avaient l'intention* de rétablir les prêtres dans leur ancien état, le Directoire arrêta de « réprimer, au besoin par la force, tous les attroupements de ce genre ». Un intrus fut installé dans l'église de Saint-Laurent-de-la-Plaine. Et lorsque le roi eut refusé de sanctionner le décret (du 29 novembre) qui frappait de déchéance tous les prêtres non assermentés, les privait de tout traitement et pension, les déclarait « réputés suspects de révolte contre la loi et de mauvaise intention contre la patrie, et comme tels plus particulièrement soumis à la surveillance de toutes les autorités constituées », les Directoires d'Angers et de Nantes se conformèrent au mot d'ordre que

les Sections de Paris vinrent alors signifier à la Législative, et ils considérèrent comme non avvenu le *veto* royal.

Les prêtres vendéens non assermentés étaient décidément traités comme des malfaiteurs. Le 1^{er} février, ceux de Maine-et-Loire reçurent l'ordre de se rendre à Angers et d'y fixer leur demeure dans la huitaine : c'était, disait l'arrêté, pour les placer, « sous la sauvegarde de la loi, à l'abri de toute insulte ! » Ceux qui restaient en fonctions dans leurs paroisses étaient à l'avance déclarés responsables des troubles qui y éclateraient.

On dépouillait les églises de leurs cloches et de leurs ornements sacrés. La Révellière-Lépeaux, le futur pontife des théophilanthropes, réunissait dans la chapelle de l'ancien chapitre de Beaupréau les *Amis de la Constitution* de la région, essayait d'établir des clubs et organisait des fêtes patriotiques.

À ces insultantes provocations, les catholiques ne répondirent encore que par des moyens constitutionnels. En avril, presque toutes les municipalités des districts de Savenay, de Clisson et d'Ancenis adhèrent à une pétition qui démontrait l'illégalité de la conduite du Directoire de Loire-Inférieure : « Nous voulons la paix, écrivaient les protestataires au président de l'Assemblée nationale ; mais le moyen de la conserver et de l'obtenir est d'observer et de faire observer la Constitution. »

Dans les Mauges, trente-quatre municipalités suivirent cet exemple et se firent représenter à cet effet dans le comité qui se réunit le 30 avril chez l'aubergiste Courbet, procureur de la commune de la Poitevine. On y arrêta un programme tenant en ces trois articles : éloignement des prêtres constitutionnels imposés aux populations malgré elles et contrairement au droit d'élire et de choisir les ministres de leur culte reconnu à tous les citoyens par la Constitution du 13 septembre 1791 ; retour ou conservation des prêtres non assermentés réclamés par la presque unanimité des habitants des campagnes ; dissolution de ces sociétés de faux *Amis de la Constitution* qui, par leur fanatisme et leurs incessantes dénonciations, avaient la plus grande part dans les troubles du pays.

Rien de plus juste, de plus légal. Mais qu'y avait-il de légitime pour les jacobins, en dehors de leur arbitraire ? Averti de la conspiration, le Directoire d'Angers fit cerner, le 8 mai, par la gendarmerie l'auberge de la Poitevine, où l'on trouva une vingtaine de convives. Huit d'entre eux furent internés au château d'Angers avant toute preuve de culpabilité, et l'on demanda à la Législative leur comparution devant la cour martiale d'Orléans. Les églises où se rassemblaient régulièrement les fidèles furent en outre fermées, et une nouvelle randonnée de gendarmes et de gardes nationaux poursuivit la capture des insermentés.

Loin de blâmer ces proscriptions, la Législative les légalisa par le décret du 27 mai : « Lorsque vingt citoyens actifs du même

canton se réuniraient pour demander la déportation d'un ecclésiastique non sermenté, le Directoire du département serait tenu de prononcer la déportation si l'avis du Directoire du district était conforme à la pétition ! » Les jacobins triomphèrent, signèrent des pétitions comme celle où l'ex-orateur Benaben, président des *Amis de la Constitution* et futur apologiste des noyades de Nantes, disait au Directoire d'Angers :

« Séparez ces forcenés (les réfractaires) des honnêtes citoyens ! Enfermez-les autant pour leur propre sûreté que pour la nôtre ! » Cette sommation fut exécutée le 17 juin : au moment où les quatre cents prêtres relégués à Angers se rendaient à l'abbaye de Saint-Aubin pour l'appel quotidien, une bande de gardes nationaux se précipita sur eux et les emmena prisonniers au petit séminaire. Le Directoire reconnut l'illégalité de cette expédition ; mais il la confirma par un arrêté (du 18 juin), dont l'impudence éclate dans ces lignes : « Considérant que, vu l'effervescence des esprits, la sûreté individuelle des particuliers détenus serait évidemment compromise s'ils étaient plus longtemps dans la ville, et que ce serait exposer les citoyens et gardes nationales à une seconde violation de la loi, extrémité... qu'il est du devoir du corps administratif de prévenir par tous les moyens possibles, ... celui-ci invite les particuliers détenus dans la prison du petit séminaire à y demeurer sous la sauvegarde de la loi. Il leur sera fourni, à leurs frais, toutes les choses nécessaires à la vie. Et, pour plus grande sûreté de leurs personnes, le commandant de la garde nationale sera requis d'établir une garde... tant de jour que de nuit. »

Pour que la sanglante ironie de cette invitation fût complète, on autorisa les détenus à écrire aux personnes du dehors, mais en présence du commissaire de la municipalité ou du commandant du poste. Encore ce commandant, le sieur de Soland, refusa-t-il d'accorder cette faveur aux « scélérats » qui auraient pu, écrivait-il le 3 juillet, mettre ainsi en péril « les amis de la Liberté et de l'Égalité ».

Le terrain constitutionnel était donc semé de chausse-trappes : y rester plus longtemps n'eût été qu'une duperie. La question politique se mêlait d'ailleurs de plus en plus à la question religieuse.

Comment continuer à admettre un régime qui laissait insulter le roi dans son propre palais ? qui exigeait de tous le port de la cocarde nationale, signe d'adhésion à la révolution jacobine ? qui violait, dans un but trop clair, le secret des foyers en ordonnant la déclaration publique des armes et des munitions ? qui rétablissait la milice, malgré les doléances unanimes de 1789, en réquisitionnant pour sa défense tous les hommes valides ?

Le temps était arrivé de crier aux oppresseurs : Nous ne servirons pas ! « Nous avons un roi et des édits paternels qu'il nous donnait et des règlements sages, écrivait à Danton un Vendéen de Jallais, Lemercier ; nous avons des cours et des tribunaux de

tous les degrés qui défendaient notre honneur et nos biens... Et, grâce à vos menées, à vos complots, à vos attentats,... nous n'avons plus rien qui nous protège et nous sommes livrés à toutes les horreurs de l'anarchie. Ah ! la patrie est morte, car le trône est tombé et la religion est éteinte. Vous avez des gendarmes que nous bravons, et nous prions à genoux, à mains jointes, pour la prompte fin d'un régime qui vous a donné le pouvoir. Vous le payerez cher ! Vous payerez le sang que vous avez versé.»

LES DÉBUTS DE L'INSURRECTION. —
L'ARMÉE VENDÉENNE
(Août 1792-mars 1793)

L'insurrection commença par le district de Châtillon, en août 1792, au lendemain de la prise des Tuileries.

A Moncoutant, des insermentés ayant osé célébrer la messe dans un champ voisin de cette petite ville, la municipalité menaça de s'en saisir. Aussitôt les paysans s'y portent armés de fusils, de faux et de bâtons, pillent l'hôtel de ville et la maison de l'administrateur départemental Puichaud, puis vont demander au chevalier Gabriel Baudry d'Asson de se mettre à leur tête et se dirigent vers Châtillon-sur-Sèvre. Ils sont de six à dix mille, venus d'une quarantaine de paroisses. La gendarmerie de Cholet les disperse ; mais le tocsin, qui sonne dans tous les clochers, les rallie et grossit leur nombre, et ils vont assiéger Bressuire. Là, ils se heurtent à une véritable armée de gendarmes, de gardes nationaux et de soldats réguliers. Le canon sème la panique dans leurs rangs. Il y eut plus de trois cents victimes, dont une dizaine de patriotes.

La Terreur régna dans ce coin de Bocage. Cinquante-huit prisonniers furent menés à Angers. Les perquisitions se poursuivirent durant plus d'un mois : les paysans, épouvantés, abandonnèrent une première fois leurs villages.

Ils apprirent alors que les prêtres, jusque-là internés à Angers, étaient déportés en Espagne. Ceux qui avaient échappé aux poursuites étaient traqués par la gendarmerie : pour en finir avec eux, le Directoire des Deux-Sèvres réclamait une loi qui condamnerait à la peine de mort tout ecclésiastique réfractaire qui serait trouvé sur le territoire de la République après le délai fixé, avec confiscation des biens du condamné, dont moitié serait attribuée au dénonciateur ; les mêmes peines de mort et de confiscation seraient également portées « contre ceux qui auraient la lâcheté de donner asile aux prêtres réfractaires et de les receler » (19 décembre 1792).

La Convention devait adopter cette motion le 19 mars 1793. En attendant, elle supplicia Louis XVI. Non contente d'écraser les âmes, elle prétendit encore disposer arbitrairement des corps et des biens.

En Maine-et-Loire, la contribution foncière atteignit le quart, le tiers et même la moitié du revenu net : pour 1792, la cote mobilière de ce seul département portait une surtaxe de quatre cent quarante-deux mille

livres, alors que le gouvernement révolutionnaire, en bouleversant l'ordre social, avait privé les artisans de leur travail. Et il fallait encore lui offrir son sang ! Il fallait renouveler ces levées dont on connaissait maintenant les résultats par les récits des volontaires revenus au pays : « Hâves, épuisés, en haillons souillés, honteux d'eux-mêmes, a écrit C. Port dans *la Vendée angevine*, ils racontent à tout venant les misères et les trahisons, les marches forcées, pieds nus, dans la nuit, dans la neige ; les longs mois sans abri, sans armes, sans vêtements, sans pain... Ainsi, en pleine ville, dans les cafés, dans les foires, aux veillées des campagnes, ils s'en vont prêchant, avidement écoutés... »

Pourtant, ce n'étaient point les souffrances de la vie des camps qui effrayaient les Vendéens : ils sauraient le prouver. Mais comment consentir à s'enrôler en masse parmi ces milices de Bleus qui étaient les instruments des pires vexations endurées depuis deux années ? Voilà ce que leur demandait le décret du 24 février 1793 sur la levée de trois cent mille hommes. De dix-huit à quarante ans, tous les Français non mariés ou veufs sans enfants étaient mis en réquisition permanente ; tant que le chiffre de trois cent mille hommes ne serait pas atteint, « les citoyens seraient tenus de le compléter sans désenrôler. » Les paysans, qui ne pouvaient payer de remplaçants, supporteraient la plus lourde charge : en étaient exemptés les administrateurs, procureurs, officiers municipaux, juges, commissaires nationaux, receveurs, c'est-à-dire les nouveaux privilégiés qui étaient justement leurs oppresseurs exécrés.

La nouvelle du décret parvint à Cholet le 2 mars, en plein marché. Ce fut un soulèvement d'horreur. On vit des jeunes gens, rassemblés dans les auberges, arborer la cocarde blanche et fouler aux pieds la cocarde tricolore. A l'auberge Babin, un menuisier s'écrie :

« Engageons-nous par serment à ne participer en quoi que ce soit à cette loi de recrutement ! »

Le serment est prêté et bientôt se produit, avec la garde nationale, une sanglante collision : deux coulevrines amenées du château de Maulévrier sont déchargées sur la foule et font sept victimes.

La révolte des conscrits gagna comme un feu de poudre toutes les paroisses des Mauges. Le tirage au sort, fixé au 12 mai, ne put s'opérer. Du côté de Gonnord et de Saint-Lambert-du-Lattay, se formaient des bandes de plusieurs centaines de paysans armés de fusils, d'instruments aratoires et de bâtons, prêts à précipiter le courant qui se dessinait. Les chefs, déjà, se révélaient. Vers Chanzeaux, René Forest est couché en joue par le médecin patriote Godelier :

« Tire, lui crie froidement Forest ; mais, si tu manques ton coup, on ne te manquera pas ! »

Godelier fait feu, n'atteint personne, et tombe frappé à mort.

Mêmes scènes dans la *Vendée poitevine*. Un camp fut établi à la Mothe-Achard pour cerner les réfractaires qui s'emparèrent bientôt des chefs-lieux des trois districts de Challans, de Montaigu et de la Roche-sur-Yon. Dans les landes de Vallet, les bandes d'insurgés atteignirent rapidement trois à quatre mille.

Le sort en était jeté : selon l'expression du mémorialiste de Bérjarry, « l'agitation qui bourdonnait alors dans le pays ressemblait à celle d'une ruche, la veille du jour où doit en sortir un essaim. »

Le premier essaim régulier de l'armée vendéenne se forma dans les Mauges, à Saint-Florent-le-Vieil.

Le 12 mars, quatre mille hommes à cocarde blanche assiègent le district : ils s'emparent des canons qu'on braque et décharge sur eux, précipitent le commissaire du Gouvernement par-dessus le parapet du château de la Mauvoisinière, s'emparent du siège du district et en brûlent les papiers, puis regagnent par petites bandes leurs foyers.



Jacques Cathelineau

Pour que l'insurrection ne se réduisît point à ces échauffourées sans lendemain et n'aboutît point à un immédiat écrasement, il lui fallait des chefs capables de l'organiser. Le premier, le plus représentatif, et à bien des égards le plus grand, fut Jacques Cathelineau, le *Saint de l'Anjou*.

Fils d'un maçon du Pin-en-Mauges, cet homme de trente quatre ans, père de six enfants dès 1785, gagnait la vie de sa famille en exerçant les fonctions de voiturier et de colporteur. Habile à parler et à écrire, d'une équité parfaite et d'un dévouement à toute épreuve, il jouissait d'ailleurs dans la région d'une grande influence et était souvent choisi pour arbitre dans les querelles de famille. « Tout le monde l'adorait, » rapporte

Mme de La Rochejaquelein. D'un tempérament ardent et d'une piété profonde, il avait fait partager aux habitants du pays son aversion clairvoyante pour les destructeurs de ce qu'il aimait le plus au monde. En 1791, il avait guidé des centaines de pèlerins aux sanctuaires du May et de Saint-Laurent-de-la-Plaine. Son visage allongé, encadré de cheveux noirs, était empreint d'une admirable distinction. N'étant pas conscrit, puisqu'il était marié, il ne se trouvait pas le 12 mars à Saint-Florent ; mais il fut dès le lendemain mis au courant des événements. On lui annonça que l'ex-caporal Jean Perdriau, voiturier comme lui et marchand de tabac à la Poitevine, avait déjà soulevé, au son du tocsin, les gars de son village et était parti vers Jallais pour attaquer le poste républicain.

A ce moment, Cathelineau, à demi nu, pétrissait le pain de sa famille dans le sombre réduit que l'on voit encore aujourd'hui non loin de l'église du Pin. Par une illumination soudaine, ce paysan comprend le grand devoir qui l'appelle. Il se dépâte les mains, prend ses vêtements et ses armes.

« Vois ces pauvres enfants, lui crie sa femme qui se jette éperdument à son cou, que vont-ils devenir ? »

— Aie confiance, répond-il, Dieu, pour qui je vais combattre, en aura soin. »

Et il fait rassembler une vingtaine d'hommes sur la place du village. Il les harangue. « Chaque mot qu'il prononce est comme un trait enflammé qui pénètre les cœurs, a raconté le curé Cantiteau ; il est impossible de l'entendre sans entrer dans ses sentiments ; sa voix est comme un feu qui électrise tous ses auditeurs. Sans balancer, sans hésiter, ils se joignent à lui. » Ils vont d'abord à l'église dont les portes, scellées, sont rouvertes. Cathelineau s'offre à Dieu en holocauste et dit aux habitants qui l'ont suivi :

« Vous qui ne pouvez combattre, priez pour le succès de nos armes. »

Il met à sa boutonnière un Sacré-Cœur et suspend un chapelet à son cou. Puis il part en donnant, d'un coup de pistolet, le signal de la guerre sainte.

Il met à sa boutonnière un Sacré-Cœur et suspend un chapelet à son cou. Puis il part en donnant, d'un coup de pistolet, le signal de la guerre sainte.

En route, sa petite troupe, forte d'abord de vingt-sept hommes, s'enfle plus rapidement que les ruisseaux du pays après l'orage. Quelques heures après, ils sont cinq cents, s'emparent du château de Jallais et du canon qu'il renferme. Puis ils marchent sur Chemillé, où ils arrivent à 5 heures du soir au nombre de deux mille.

Chemillé était défendu par une centaine de gardes nationaux. Sans désespérer,

Cathelineau, rejoint par Perdriau, fléchit le genou, se signe, entonne le *Vexilla Regis*, lance ses gars à l'assaut. Son chapeau et la bride de son cheval sont coupés par un coup de sabre qui lui entame le front ; mais il crie :

« Enfants, à la baïonnette et à coups de crosses de fusils ! »

Les patriotes s'enfuient bientôt de tous côtés. Des renforts arrivent du reste de la Salle-de-Vihiers et de la Tourlandry, amenés par un jeune vicaire taillé en hercule, à la figure rugueuse, l'abbé Barbotin. Arrive aussi Forest, qui a chassé de Joué les gendarmes de Vihiers. Le triomphe est complet.

Les jours suivants, les révoltés étaient cinq mille. Stofflet rejoignit Cathelineau. Ce garde-chasse du comte de Colbert (seigneur de Maulévrier) se tenait caché au château de Villefort, où il avait passé son temps à couler des balles en prévision des luttes prochaines ; il les distribua aux paysans qui vinrent lui demander de se placer à leur tête et il projeta aussitôt d'attaquer Cholet. A Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, il fut nommé commandant de l'armée chrétienne ; en sa qualité d'ancien caporal instructeur de Lorraine-Infanterie, il paraissait le plus apte à remplir ces hautes fonctions.

Ironie des situations ! Cholet était défendu par un grand seigneur, le marquis de Beauveau, qui était devenu jacobin et jurait d'exterminer ces « sabots ferrés ». Celui-ci rangea ses troupes, trois cents gardes nationaux, dans la lande des Pagannes. Mettant à profit les ajoncs qui couvrent le sol et les haies qui l'entrecourent, les « sabots ferrés » s'égayent à droite et à gauche ; au centre, leurs canons, chargés par le fameux *Six-Sous*, tuent au second coup M. de Beauveau et renversent dans la boue, à côté du général, trente-six gardes nationaux. La panique se met dans les rangs des patriotes ; la ville est envahie. Mais le château tient toujours. A l'abri de ses épaisses murailles, les Républicains tirent à coup sûr et sans péril. « De malheureux paysans sans armes, raconte le témoin Savary, le chapeau bas, les mains jointes, venaient se mettre à genoux à vingt-cinq pas du pavillon. Ils semblaient désirer et chercher la mort : on en a vu découvrir leur poitrine et défier l'ennemi. » Cependant les assiégés sont avertis que le feu va être mis à la ville s'ils ne se rendent pas : ils capitulent et tous ont la vie sauve.

La prise de Chemillé avait coûté quarante tués aux Bleus et trois cents aux Blancs.

Cathelineau, Stofflet et Perdriau prirent possession du pays au nom du roi et établirent une première ébauche de gouvernement sous le nom de *Comité d'administration*. Cesbron d'Argonne fut nommé gouverneur. Puis l'armée, classée par paroisses, se dirigea, après le *Te Deum*, vers de nouvelles victoires.

Les gardes nationaux du district de Vihiers, des dragons d'Angers, des soldats de Saumur, en tout deux mille hommes, s'étaient réunis à Vihiers. Le 14 au soir, ils égorgeaient le vieux régisseur du château de Tigné, M. des Aulnaies, et se barbouillaient le visage de son sang ; puis, au chant de la

Marseillaise, ils gagnent Coron, où ils se heurtent aux catholiques.

« Vive la religion ! Vive le roi ! Rembarre, rembarre ! » hurlent ceux-ci, qui escaladent les haies, débordent les patriotes, les percent de leurs piques et de leurs faux, et les mettent en quelques instants en pleine déroute. Ils n'ont plus qu'à ramasser les fusils, les sabres et les cartouches qui jonchent le sol. Ils s'emparent aussi d'un canon demeuré célèbre, *Marie-Jeanne*, dont les ornements de bronze rappellent la gloire de Richelieu.

Le lendemain, après avoir entendu une messe d'actions de grâces et fait un joyeux autodafé des papiers du district, la plupart regagnent leurs foyers et leurs champs.

Cependant, semblable à un incendie qui éclate en cent endroits à la fois, l'insurrection se généralise.

Le 13 mars, deux mille paysans de la région de Beaupréau vont trouver le lieutenant d'Elbée en son habitation de la Loge et le prient de prendre leur commandement. En 1789, ce gentilhomme avait renoncé à ses privilèges et pris part à l'assemblée du tiers-état. En 1791, effrayé de la pente où glissait le Gouvernement, il avait émigré ; puis, sur les instances de sa femme, il était revenu en Anjou, où il affectait de vivre à l'écart de toute politique. Les paysans arrivèrent au château le lendemain de la naissance de son dernier enfant. Il refusa leur offre et leur montra la folie de leur entreprise ; mais on fit appel à sa piété, à sa bravoure, à son loyalisme, et alors, avec la promptitude qu'il mettra dans la suite à conduire ses hommes à l'assaut, il s'écria :

« Allons ensemble au martyre ou à la victoire ! »

Il avait posé comme condition d'avoir pour compagnon d'armes son ami de Bonchamps.

Déjà, une troupe de paysans avait pénétré à la Chapelle-Saint-Florent, dans le château de la Baronnière. L'ancien capitaine de l'armée des Indes n'était pas, lui non plus, un contre-révolutionnaire militant. En gentilhomme éclairé, il cultivait ses terres en même temps que les arts et les sciences. Le 1^{er} septembre 1792, six mois avant, il avait prêté ce serment civique : « Je jure d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité et de mourir en les défendant... » Il essaya de calmer les huit paysans envoyés vers lui en députation.

« Monsieur le marquis, déclarent-ils le lendemain, nous avons passé la nuit en prières pour demander à Dieu de nous inspirer : nos déterminations n'ont pas changé. Nous croyons que la volonté de Dieu est que nous prenions les armes pour venger notre foi, notre roi, le clergé et la noblesse.

— Mais, mes amis, objecta-t-il encore, vous ne réussirez à rien !

— Eh bien ! monsieur le marquis, nous mourrons pour Dieu et pour le roi ! »

Vaincu par tant d'héroïque noblesse, Bonchamps leur fait jurer de rester fidèles à la religion, au roi prisonnier, à la patrie, et

« de ne jamais s'abandonner aux cruautés qui ensanglantent les guerres civiles » ; puis il embrasse sa femme, qui est sur le point de mettre au monde son troisième enfant.



Charles de Bonchamps

« Il ne faut pas s'abuser, lui dit-il, nous ne devons pas aspirer aux récompenses de la terre : elles seraient au-dessous de la pureté de nos motifs et de la sainteté de notre cause. Nous ne devons même pas prétendre à la gloire humaine ; les guerres civiles n'en donnent point. »

Il part alors à pied pour Saint-Florent.

D'Elbée lance à la France une proclamation où il annonce le dessein de l'armée catholique et royale : rétablir la religion catholique et la monarchie.

L'armée vendéenne a maintenant ses principaux chefs. Danguy et La Cathelinière, Lucas-Championnière et le chevalier de Couëtus, dans le pays de Retz ; le chevalier Guerry de La Fortinière, à Noirmoutiers ; Pajot et Pinault, Joly et Savin dans le Marais ; Sapinaud de La Verrie vers Mortagne et Baudry d'Asson dans le canton de la Châtaigneraye ; les frères de Royrand à Saint-Fulgent, vers le carrefour *de l'Oie* ; enfin Charette de La Contrie et le marquis de La Roche-Saint-André à Machecoul ont pris les armes à la même époque. Le 20 mars, d'Elbée, devant qui s'efface modestement Cathelineau, lance à la France une proclamation où il annonce le dessein de l'armée catholique et royale : rétablir la religion catholique et la monarchie. Le 21, Chalonnès, défendu par trois mille cinq cents patriotes, est emporté. A la fin du mois, la Vendée militaire tout entière est debout. Les cloches de Pâques, en annonçant la messe des insermentés qui ont repris la place des intrus, semblent annoncer aussi la

restauration chrétienne et royale.

Lorsqu'on étudie la guerre de Vendée, on est frappé par ce fait que les insurgés, souvent dispersés par les Républicains, se retrouvent les jours suivants tout aussi compacts. Après les défaites les plus écrasantes, du moins en apparence, ils reconstituent leurs forces et prennent bientôt d'éclatantes revanches. Le lecteur s'étonnera que les colonnes infernales et les hécatombes des proconsuls aient mis si longtemps à accomplir leur œuvre de destruction : le pays semblera renaître sans cesse, avec une miraculeuse fécondité, de ses cendres et de son sang. Fait paradoxal : ces défenseurs de l'autel et du trône ont réalisé, sous le fer de leurs bourreaux, l'utopie de l'armée-nation, telle que la conçoivent aujourd'hui les purs révolutionnaires.

Mais ce n'était pas, pour les Vendéens, une utopie ; car, dans leur superbe indépendance, ils devaient aux traditions ancestrales l'unité supérieure de pensée et de volonté qui est la condition de la victoire.

Individuellement, ils paraissaient manquer de discipline. Ils prenaient ou déposaient les armes quand ils le voulaient bien. Ils quittaient sans se gêner le chef qui ne savait point conserver leur confiance, et lorsque, après le combat, quelque officier leur semblait avoir faibli, ils trouvaient tout naturel de lui dire : « Monsieur le comte n'a pas été brave aujourd'hui. » Mais ils étaient dévoués corps et âme à la Cause ; pour assurer son triomphe, aucun sacrifice ne leur coûtait, et ils réalisaient ainsi des prodiges que les règlements les plus draconiens, comme ceux qu'édicteait la Convention, sont à jamais impuissants à susciter.

Lorsqu'il fallait marcher, le tocsin résonnait au clocher du village. A défaut des cloches souvent brisées par les Bleus, les cornes de bœufs, « au saint nom de Dieu et de par le roi, » beuglaient un rauque appel. Aussitôt les gars abandonnaient le sillon, décrochaient leur fusil, se munissaient d'un quartier de pain et suivaient le capitaine de paroisse. Les femmes se mettaient en prières et préparaient les charrettes de pain qui devaient se trouver sur le passage des troupes. Parfois aussi elles se glissaient furtivement dans les rangs de l'armée, habillées en hommes, et, devant la mitraille, l'héroïsme de tous était égal. Comme on avait dû interdire aux femmes de combattre, elles se contentaient d'ordinaire de soigner les blessés, d'assister les mourants et, sentinelles vigilantes, de prévenir les leurs de la marche de l'ennemi.

Au rassemblement, on n'édicteait point de sévères consignes : « L'absence de toute règle précise, dit la marquise de La Rochejaquelein, venait de ce qu'elle eût été superflue et même nuisible. Chacun était sûr de soi et des autres. Il ne fallait pas prescrire de devoir à des gens qui faisaient toujours le plus qu'il leur était possible. » Il arrivait que le courage physique fût au-dessous du courage moral : certains chefs frappaient alors ceux qui n'osaient pas assez, mais nul ne s'en plaignait au nom de l'humanité. On était plutôt reconnaissant de cette vigoureuse assistance.

Les chefs se souciaient peu du galon. Pour se faire reconnaître, ils mettaient simplement à leur chapeau quelques plumes de volaille. A partir de la bataille de Torfou seulement, ils reçurent une espèce d'uniforme : veste verte avec collets verts, noirs ou blancs. Encore s'habillaient-ils comme ils pouvaient et portaient-ils souvent la redingote ou l'habit. Les chefs de groupes de paroisses ou divisions se ceignaient d'une étroite ceinture blanche ; celle des généraux était large et flottante. C'est Henri de La Rochejaquelein qui avait lancé cette mode : à la bataille de Fontenay, il avait noué autour de sa tête et de ses reins des mouchoirs de Cholet ; cette singularité l'avait rendu le point de mire des Bleus. Pour ne point lui laisser l'honneur périlleux de recevoir tous les coups, les autres officiers l'imitèrent ; et le mouchoir de Cholet couvrit bientôt la tête des soldats eux-mêmes. Ajoutons-le : lorsqu'après le passage de la Loire, on voulut réglementer les attributs des officiers supérieurs, les officiers subalternes se plaignirent « de voir des signes honorifiques apporter l'inégalité dans les rangs d'une armée toute composée de volontaires ».

Les simples « brigands » se reconnaissaient à la bigarrure de leur habillement : larges chapeaux de paille ou de feutre, parfois remplacés par de gros bonnets de laine rousse ; veste arrondie de coutil, de serge ou de laine brune, bleue ou grise ; gilet très court qui laissait la chemise former bourrelet au-dessus de la culotte à pont, boutonnée sur le côté de la jambe jusqu'au genou ; guêtres de toile ; sabots ferrés, qu'on abandonnait souvent pour courir plus vite. Tout cela constituait l'ordinaire costume de travail, bientôt réduit à l'état le plus misérable. Ces paysans-soldats auraient pu se munir des havresacs et des gibernes qu'ils prenaient aux Bleus en quantité ; mais ils craignaient de s'alourdir et plaçaient leurs cartouches dans leurs poches ou dans un mouchoir roulé à la ceinture. Ils échangeaient seulement leurs faux, leurs fourches et leurs piques contre les fusils, les pistolets et les sabres républicains. Leur artillerie, au bout de quelques mois assez puissante, n'eut pas d'autre origine.

L'équipement de la cavalerie n'avait rien non plus de brillant : les chevaux de meuniers ou de colporteurs, sellés en bâts, étaient harnachés de cordes ; les cavaliers en sabots suspendaient avec des ficelles leurs fusils et leurs couteaux. Mais au signal donné par l'aile d'un moulin à vent ou quelque trompe de piqueur, ces pauvres gens, éclaireurs, flanqueurs ou poursuivants, savaient surmonter tous les obstacles. Sous la conduite d'un Marigny ou d'un Charette, ils accomplirent de prodigieuses randonnées.

La tactique des Vendéens était très simple. Ils se dirigeaient vers l'ennemi en colonnes de quatre ou cinq hommes de front, parfois pêle-mêle, drapeaux, canons et général en tête. Celui-ci, avec quelques cavaliers, allait reconnaître les positions de l'adversaire, puis revenait bride abattue en criant à la multitude : « En avant, les gars, voilà les Bleus, là-bas ! » Les gars s'élevaient à droite et à gauche ; les plus audacieux, les meilleurs tireurs, gardes-chasses et braconniers, en avant. Se dissimulant derrière les haies et le long des rivières, ils savaient à merveille

pratiquer cette utilisation du terrain qui reste l'art par excellence du troupier français. Le fracas des canons ouvrait le feu. Les aumôniers donnaient aux combattants agenouillés une absolution suprême. Au cri de « Vive le roi ! » poussé à pleins poumons, on se précipitait sur l'ennemi et d'abord sur son artillerie. Ruse que Lamoricière apprendra plus tard à ses zouaves, les paysans se jetaient à terre dès qu'apparaissait, au-dessus des pièces, l'éclair de la poudre ; puis, se relevant après le passage du projectile, ils arrivaient de bonds à proximité des bouches à feu :

« Un tel, criait-on alors, tu es le plus fort, saute à cheval sur ce canon ! »

Le gars bondissait en hurlant : « Vive le roi ! » et les canonniers étaient assommés sur leurs pièces.

Cependant les ailes, cheminant de buissons en buissons, ne tardaient pas à entourer la position. Les tirailleurs visaient à la tête et manquaient rarement leur coup.

« Fonçons, les gars ! ordonnaient les plus hardis. Les Bleus sont épouvantés ! rembarre ! rembarre ! »

Les Bleus se voyaient perdus et s'enfuyaient, abandonnant leurs armes et ne pouvant dès lors éviter le carnage.

Si le nombre avait raison des Blancs, ceux-ci n'étaient pas, pour autant, exterminés. Mettant à profit leur parfaite connaissance du terrain et se débarrassant seulement de leurs sabots, ils criaient : « Vive le roi quand même ! » et disparaissaient, comme des lièvres, dans toutes les directions, pour se retrouver, quelques lieues plus loin, dans des positions de rassemblement indiquées à l'avance. Ce fut tout le secret de leurs prodigieuses résurrections.

Le service de l'intendance était plus que rudimentaire. L'armée ne possédait pas de fourgons à vivres. Le train des équipages était inexistant. Et pourtant on ne manquait pas de nourriture dans un pays où il arrivait aux Bleus de mourir de faim. C'est que la population tout entière réservait ses subsistances pour ses défenseurs. Les comités chargés de réunir les bestiaux délivraient « au nom du roi » des reçus aux métayers. Ces dettes, que le Gouvernement de Louis XVIII aurait dû considérer comme sacrées, ne furent jamais acquittées : le sang, versé à torrents, ne reçut d'autre récompense que la satisfaction du devoir héroïquement accompli.

Si la vertu maîtresse de tout soldat est le sacrifice de lui-même à la cause, nul ne peut se refuser à ranger de pareils soldats parmi les plus grands.



Claude MOUTON-RAIMBAULT : *Un prêtre vrai. Le Père André (Dans la tourmente de la décolonisation et du Concile)*. Un volume 13 x 21

cm, 526 pages et 16 p. de photographies h. t. Préface du père Jean-Jacques Marziac. Prix : 28,50 euros (186,95 F) + 5,40 euros de port pour envoi par correspondance chez le diffuseur SA D.P.F., B.P. 1, 86190 Chiré-en-Montreuil.

Mort en 2000, le père Michel André, prêtre missionnaire (Martinique, Guinée, Algérie, Argentine) a vécu d'une façon dangereuse et éprouvante la décolonisation et les conséquences du Concile Vatican II (il se trouvait à Conakry et frôla la mort en 1961, au moment où Sékou Touré instaura un régime communiste en Guinée). Il fut également un collaborateur du père Brottier en 1948 et professeur pendant six ans à l'école des missions d'Alex. Ami de Monseigneur Lefebvre, appartenant comme lui à l'ordre des Spiritains, il fut avant tout, un prêtre de terrain, un formidable éducateur de la jeunesse et entraîneur d'hommes, en faisant reposer tout son apostolat sur la messe de Saint Pie V.

Empêché de poursuivre son ministère en 1971 (il était à l'époque en Argentine), il revint en France et s'installa en Anjou (la province de ses origines) où il créa chapelles et œuvres pour maintenir la tradition. Il fonda l'Association Noël Pinot qui est venue en aide à plus de 2000 prêtres persécutés et laissés pour compte par leurs évêques, puis le bulletin *Introïbo* (Association Noël Pinot, 54 rue Delaâge, 49100 Angers France ; fax 02 41 87 81 20).

Usé par ces longues années de labeur incessant, considérablement affaibli, il s'est éteint en 2000 à l'âge de 85 ans.

Claude Mouton-Raimbault décrit de façon très vivante la figure de ce prêtre vrai, c'est-à-dire d'une piété et d'une charité extrêmes qui doit être un exemple pour les traditionalistes en même temps qu'un sujet de réflexion pour ceux qui ne le sont pas. Il s'est efforcé d'être un « pont » et de tendre une main fraternelle à tous les prêtres, ses frères, tout en restant ferme dans son combat.

Ouvrages recommandés

• Jacques Créteineau-Joly, *Histoire de la Vendée Militaire*, Éditions Pays & Terroirs, 1994. Disponible à la SA D. P. F.

• Émile Gabory, *Les guerres de Vendée*, Éditions Robert Laffont, 1989. Disponible à la SA D. P. F.

• Marquise de la Rochejaquelein, *Mémoires*, Éditions du Bocage, 1994. Disponible à la SA D. P. F.

Adresses

- SA D. P. F., BP 1, 86190 Chiré-en-Montreuil, France. Tél. : 05 49 51 83 04 ; fax : 05 49 51 63 50 ; <http://www.sadpf.com>.

- Éditions Saint-Rémi, BP 79, 33410 Cadillac, France. Tél./fax : 05 56 76 74 80 ; <http://www.litoo.com>.

- Expéditions pamphiliennes, B. P. 51, 67044 Strasbourg cedex, France.

- **Librairie Saint-Louis**, C.P. 49604, 5122 Côte-des-Neiges, Montréal, Qc, H3T 2A5, Canada. <http://www.librairie-st-louis.com>

- **Bibliothèque Saint-Michel**, 201 rue Sainte Christine, 83000 Toulon, France. Tél./Fax : 04 94 03 16 74.

- **Les Amis de Jeanne d'Arc**, 85 rue Petit, 75019 Paris, France. Tél. : 01 40 03 96 35, fax : 01 40 03 96 50. Association fondée en 1953 sous la présidence d'honneur du général Weygand. Sa mission est de « prolonger la mission de la Sainte de la Patrie par la prière et l'apostolat » (mandat fixé par Pie XII), et d'« approfondir la connaissance de Jeanne d'Arc sous tous ses aspects : scientifiques, artistiques, moraux, mystiques ».

- **Faits & Documents**, lettre d'informations confidentielles d'Emmanuel Ratier, l'un des hommes les mieux informés. Pour savoir ce qui se passe dans les coulisses révolutionnaires (franc-maçons, sectes, mondialistes, lobbies cosmopolites...) aussi bien que chez les contrerévolutionnaires. BP 254-09, 75424 Paris cedex 09, France. Tél./fax : 01 40 16 80 92 ; <http://www.faits-et-documents.com>.

Prière à saint Michel Archange

Saint Michel Archange, défendez-nous dans le combat ; soyez notre secours contre la méchanceté et les embûches du démon. « Que Dieu lui commande », nous le demandons en suppliant ; et vous, Prince de la milice céleste, repoussez en enfer, par la puissance divine, Satan et les autres esprits mauvais qui rôdent dans le monde pour perdre nos âmes. Ainsi soit-il.

(Indulgence de trois ans ; plénière, une fois par mois, pour la récitation quotidienne, aux conditions ordinaires (confession, communion, visite d'une église avec prière aux intentions du Souverain Pontife). Pén., 12 novembre 1932.)

Au terrible torrent de boue constitué par les livres sortis de l'officine ténébreuse des impies, sans autre but, sous leur forme éloquent et leur sel perfide, que de corrompre la foi et les mœurs et d'enseigner le péché, le meilleur remède, on en peut être assuré, est de leur opposer des écrits salutaires et de les répandre.

S. S. Léon XII, *Lettre Diræ librorum*, 26 juin 1827.

LES DOCUMENTS CONTRERÉVOLUTIONNAIRES reproduisent des textes de doctrine et d'histoire contrerévolutionnaires. Face au déferlement de littérature révolutionnaire à vil prix qui outrage la majesté divine, détruit la morale chrétienne, incite aux pires péchés, et perd les âmes par millions, c'est le devoir des catholiques de redoubler d'effort pour diffuser la saine littérature catholique.

Abonnement gratuit sur demande.

Toute reproduction est autorisée.

Courrier. : I. Kraljic, C.P. 49604, 5122 Côte-des-Neiges, Montréal, Qc, H3T 2A5, Canada. Email : documents@contrerevolution.org. URL : <http://www.contrerevolution.org>